



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 2 juin 1998 — N° 187

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

2 juin 1998

2 juin 1998

Le mardi 2 juin 1998

N° 187

La séance est ouverte à 10 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 234 Loi concernant la Ville de Granby — Le projet de loi peut être présenté à l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1998 sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1656-980602)

M. Jutras (Drummond) au nom de M. Paquin (Saint-Jean) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 234, Loi concernant la Ville de Granby.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 234 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

M. le Président communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 267 Loi concernant la Ville de Saint-Laurent — Le projet de loi peut être présenté à

2 juin 1998

l'Assemblée et peut être adopté avant le 23 juin 1998 sous réserve de l'article 22 du Règlement.

(Dépôt n° 1657-980602)

M. Laurin (Bourget) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 267, Loi concernant la Ville de Saint-Laurent.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi d'intérêt privé n° 267 est renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et le ministre des Affaires municipales sera membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre de l'Éducation, dépose :

Copies des avis, émanant de la Commission d'accès à l'information, favorables à des ententes relatives à l'échange de renseignements nominatifs conclues par le ministre de l'Éducation avec l'ensemble des établissements universitaires du Québec.

(Dépôt n° 1658-980602)

M. le Président dépose :

Copie du texte de la Déclaration de Montréal sur l'éducation relative à l'environnement (ERE) dans le cadre du Forum francophone international dénommé Planète'ERE.

(Dépôt n° 1659-980602)

Dépôts de rapports de commissions

M. Côté (La Peltrie) dépose les rapports de la Commission de l'économie et du travail qui, le 28 mai 1998 a étudié en détail les projets de loi suivants :

n° 434Loi sur la Société Innovatech du Grand Montréal – Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 1660-980602)

2 juin 1998

- n° 435 Loi sur la Société Innovatech Régions ressources – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1661-980602)
- n° 436 Loi sur la Société Innovatech Québec et Chaudière-Appalaches – Rapporté avec des amendements.
(Dépôt n° 1662-980602)
- n° 437 Loi sur la Société Innovatech du Sud du Québec – Rapporté avec un amendement.
(Dépôt n° 1663-980602)
-

M. Chagnon (Westmount—Saint-Louis) dépose :

Le rapport de la Commission de l'administration publique qui a entendu, le 4 février 1998, les sous-ministres de la Culture et des Communications, de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et la directrice générale de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec; le 11 février 1998, les sous-ministres des Transports, de l'Environnement et de la Faune, des Ressources naturelles, des Finances, de la Santé et des Services sociaux et l'Inspecteur général des institutions financières; 19 février 1998, la sous-ministre de l'Éducation; le 24 février 1998, le directeur général de la Sûreté du Québec; les 24 et 25 février 1998, le secrétaire du Conseil du trésor et tenu des consultations particulières portant sur les emplois occasionnels au gouvernement du Québec; le 26 février 1998, la sous-ministre associée de Tourisme-Québec et le sous-ministre de la Justice; le 11 mars 1998, le sous-ministre de la Santé et des Services sociaux; le 1er avril 1998, le sous-ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie, et ce, en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics*. La Commission a également tenu des séances de travail le 28 janvier, les 4, 12, 19, 24, 25 et 26 février, les 11 et 25 mars, les 1er et 22 avril et les 13 et 20 mai 1998. Le rapport contient des recommandations.

(Dépôt n° 1664-980602)

Dépôt de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 63 et 64 du Règlement, M. Copeman (Notre-Dame-de-Grâce) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 70 citoyennes et citoyens de Notre-Dame-de-Grâce, concernant la Société d'habitation du Québec et la protection des HLM.

(Dépôt n° 1665-980602)

2 juin 1998

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, chef de l'opposition officielle, dépose :

Le rapport de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse à la suite d'une enquête sur les enfants en attente de services aux Centres jeunesse de Lanaudière.

(Dépôt n° 1666-980602)

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, à la séance du vendredi 29 mai 1998, sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 216 en annexe)

Pour: **61** Contre: **36** Abstention: **0**

En conséquence, le principe du projet de loi n° 188 est adopté.

Sur la motion de M. Jolivet, leader du gouvernement, le projet de loi n° 188 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

Motions sans préavis

Mme Frulla (Marguerite-Bourgeoys) présente une motion concernant des auditions publiques sur l'état du système de santé au Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, convoque :

2 juin 1998

- la Commission des affaires sociales, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 417, Loi prolongeant l'effet de certaines dispositions de la Loi sur la pratique des sages-femmes dans le cadre de projets-pilotes, et du projet de loi n° 186, Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale;
- la Commission des institutions, afin d'entreprendre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières sur la «Déclaration de Calgary, notamment en ce qui a trait à une future entente cadre sur l'union sociale, et ce, en regard des droits et compétences de l'Assemblée nationale, du gouvernement du Québec et des revendications historiques de ces derniers», puis de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 422, Loi modifiant la Loi sur les cours municipales et la Loi sur les tribunaux judiciaires;
- la Commission des finances publiques, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers.

—————

M. le Président donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira, en séance de travail, afin de décider des suites à donner à l'audition du Curateur public en vertu de la *Loi sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics* et d'examiner deux documents, soit le «Plan de redressement du Curateur public» et le «Projet de recommandations de la commission».

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Le président rend sa directive concernant la demande formulée par le député de Verdun, le jeudi 28 mai 1998, au sujet de l'article 56 du projet de loi n° 441, Loi sur l'Institut de la statistique du Québec.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Pour décider de la procédure applicable dans le cas d'un vote sur un article de projet de loi à l'étude, le Président n'a pas à rechercher à établir le rapport entre les conséquences de ce vote et les dispositions d'une autre loi. Le Président n'interprète pas généralement les lois sauf les règles de procédure qu'elles contiennent. En l'espèce, le projet de loi 441 ne renferme aucune règle de

2 juin 1998

procédure.

Par ailleurs, à moins d'une disposition explicite à l'effet contraire, les questions à l'Assemblée sont décidées à la majorité des voix. Comme il n'y a pas de disposition prévoyant le vote aux deux tiers dans le cadre du processus législatif, tous les votes sur le projet de loi n° 441 seront pris à la simple majorité des voix.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Rioux, ministre du Travail, propose que le principe du projet de loi n° 445, Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives au bâtiment et à l'industrie de la construction, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 445 est adopté.

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 445 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

M. Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, propose que le principe du projet de loi n° 421, Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune et la Loi sur les pêcheries et l'aquaculture commerciales, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 421 est adopté.

2 juin 1998

Sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le projet de loi n° 421 est renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

À 12 h 48, du consentement de l'Assemblée, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, proposant que le principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À 18 h 01, M. Brouillet, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

2 juin 1998

La séance reprend à 20 h 11.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, proposant que le principe du projet de loi n° 450, Loi modifiant la Loi électorale, la Loi sur la consultation populaire et d'autres dispositions législatives, soit maintenant adopté.

À la fin de son intervention, M. Bordeleau (Acadie) propose la motion de scission suivante :

QU'en vertu de l'article 241 du Règlement, le projet de loi n° 450 soit scindé en trois projets de loi : un premier intitulé «Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les suites du jugement de la Cour suprême relatif à l'intervention des tiers», comprenant les articles 70, 71(2°), 73, 78, 87(2°), 89, 95, 96, 97(8°), 97(11°) à (16°), 97(21°), 98 à 108 et 111; un deuxième intitulé «Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire concernant l'amélioration de l'accès au vote et la participation des candidats indépendants», comprenant les articles 1 à 54, 57 à 60, 65 à 69, 71(°1), 72, 74, 75, 77, 79, 81 à 84, 86, 87(1°), 88, 90, 93, 94, 97(1°) à (7°), 97(9°), 97(10°), 97(17°), 97(19°), 97(20°) à (22°), 97(24°), 97(25°), 109, 110 et 111; et un troisième intitulé «Loi modifiant la Loi électorale et la Loi sur la consultation populaire concernant l'intégrité des lois électorales ainsi que la confiance des citoyens» et comprenant les articles 55, 56, 61 à 64, 76, 80, 85, 91, 92, 97(18°). 97(23°) et 111.

Après avoir entendu quelques remarques de part et d'autre sur la recevabilité de cette motion, M. Pinard, vice-président, prend la question en délibéré.

2 juin 1998

À 23 h 45, M. Pinard, vice-président, lève la séance. L'Assemblée s'ajourne au mercredi 3 juin 1998, à 10 heures, et, en conséquence, le débat sur la motion de M. Chevrette, ministre responsable de la Réforme électorale et parlementaire, est ajourné.

Le Président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

2 juin 1998

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Landry, ministre des Finances, proposant l'adoption du principe du projet de loi n° 188, Loi sur la distribution de produits et services financiers.

(Vote n° 216)

POUR - 61

Barbeau	Bouchard	Gagnon	Marois
Baril	Boucher	Gaulin	Ménard
<i>(Arthabaska)</i>	Boulerice	Gendron	Morin
Baril	Brassard	Harel	<i>(Nicolet-Yamaska)</i>
<i>(Berthier)</i>	Brien	Jolivet	Papineau
Beaudoin	Campeau	Julien	Paquin
Beaumier	Caron	Jutras	Paré
Bégin	Charest	Kieffer	Pelletier
Bélanger	Chevrette	Lachance	Perreault
<i>(Anjou)</i>	Cliche	Landry	Rioux
Bertrand	Côté	<i>(Bonaventure)</i>	Rivard
<i>(Charlevoix)</i>	Désilets	Laprise	Robert
Bertrand	Deslières	Laurin	Rochon
<i>(Portneuf)</i>	Dion	Léger	Saint-André
Blackburn	Dionne-Marsolais	Léonard	Simard
Blais	Duguay	Létourneau	Trudel
Boisclair	Facal	Malavoy	Vermette

CONTRE - 36

Béchar	Chalifoux	Farrah	Gauvin
Benoit	Chenail	Filion	Gobé
Bergman	Ciaccia	Fournier	Houda-Pepin
Bissonnet	Copeman	Frulla	Kelley
Bordeleau	Delisle	Gagnon-Tremblay	Lafrenière
Chagnon	Dumont	Gautrin	Lamquin-Éthier

2 juin 1998

Le Hir	MacMillan	Parent
Leblanc	Marsan	Poulin
Lefebvre	Mulcair	Vallières
Maciocia	Paradis	Williams

ABSTENTION - 0